

Primes REP/REP+ AESH : ***premières victoires...*** ***mais restons vigilants !***

Grâce à la mobilisation de la FNEC FP-FO et de ses syndicats, **des centaines d'AESH et d'AED** ont engagé des démarches pour obtenir le versement des primes REP/REP+ indûment refusées pendant des années. **Près de 300 dossiers** sont actuellement suivis devant les tribunaux administratifs.

Après la décision du Conseil d'État, **les premières indemnités commencent enfin à être versées** aux collègues accompagnés par FO. C'est une avancée importante qui démontre que la mobilisation paie et que la confiance accordée à FO était justifiée.

Cependant, cette situation appelle une vigilance particulière sur **deux points majeurs** :



Risque d'impact sur les impôts et les aides sociales !!

Les protocoles d'accord transmis par l'administration indiquent que ces sommes correspondent à une indemnité réparant un préjudice lié à une illégalité fautive. **En théorie, ce type d'indemnité ne devrait pas être soumis à l'impôt.**

Mais dans les faits, les fiches de paie font apparaître une « régularisation indemnités REP », ce qui pourrait entraîner :

- une fiscalisation de ces sommes,
- une hausse artificielle des revenus déclarés,
- et donc des conséquences sur certaines aides sociales (CAF, RSA, APL...), **pouvant aller jusqu'à leur baisse ou leur suspension !**

La FNEC FP-FO est intervenue auprès du ministère pour exiger une clarification immédiate et des mesures correctrices. Le ministère s'est engagé à saisir la DGFIP et à envisager, dans la mesure du possible, un étalement des versements.

FO invite les AESH concerné·es à se rapprocher de leur syndicat pour être accompagné·es, notamment afin de demander **un étalement de l'indemnité** et d'anticiper d'éventuelles difficultés avec les impôts ou les prestations sociales.



Protocole d'accord : rien n'est automatique !!

Certain·es collègues hésitent à signer le protocole proposé par l'administration. La FNEC FP-FO rappelle que chaque situation est individuelle et que la signature du protocole peut avoir des conséquences juridiques importantes (notamment sur la poursuite des procédures).

Avant toute décision, il est indispensable de contacter FO afin d'être conseillé·e et accompagné·e

La FNEC FP-FO poursuit sa campagne pour que **tous les AESH et AED obtiennent intégralement leurs droits**, sans pénalisation fiscale ou sociale.

FO revendique toujours :

- **le versement intégral des primes REP/REP+ à tous les AESH,**
- **un vrai statut, un vrai salaire**
- **et la fin de la précarité imposée.**

Marseille, le 22 février 2026

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et des Professeurs des Ecoles de l'Enseignement public

Vieille Bourse du Travail 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 MARSEILLE CEDEX 01

04.91.00.34.22 07.62.54.13.13 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org